



Le vaccin contre le tétanos et la diphtérie (Td) Tetanus and Diphtheria (Td) Vaccine

Au cours des 50 dernières années au Canada, l'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies que toute autre mesure sanitaire.

Qu'est-ce que le vaccin Td?

Le vaccin Td protège contre deux maladies :

- Le tétanos
- La diphtérie

Ce vaccin est approuvé par Santé Canada et il est offert gratuitement. Appelez votre fournisseur de soins de santé pour prendre un rendez-vous.

L'immunisation dans la petite enfance contre le tétanos et la diphtérie est combinée à d'autres vaccins comme celui contre la coqueluche et la poliomyélite. Ces vaccins sont dispensés sous forme d'une série de doses. La plupart des enfants sont vaccinés lorsqu'ils sont bébés et tout-petits. Une dose de rappel est administrée aux enfants avant qu'ils ne commencent à fréquenter l'école maternelle et de nouveau, en 9^e année.

Pour de plus amples renseignements, consultez les fiches HealthLinkBC suivantes :

- [HealthLinkBC File n° 15a Vaccin \(DTCa-VPI\) contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite](#)
- [HealthLinkBC File n° 15b Le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio et l'*Haemophilus influenzae* de type b \(DCaT-VPI-Hib\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 18c Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche \(TdCa\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 105 Le vaccin \(DTCa-HB-VPI-Hib\) contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'*Haemophilus influenzae* de type b](#)

Qui doit recevoir le vaccin Td?

Le vaccin ne peut être administré qu'aux enfants âgés d'au moins 7 ans. Il est généralement

administré aux adultes âgés de 18 ans ou plus. Les adultes qui ont été immunisés contre le tétanos et la diphtérie à un plus jeune âge devraient recevoir une dose de rappel du vaccin Td tous les 10 ans. Cette dose de rappel renforce ou stimule le système immunitaire afin d'assurer une meilleure protection contre ces maladies.

Les adultes qui n'ont pas été immunisés ou qui n'ont pas de dossier d'immunisation devraient également être vaccinés. Le vaccin devrait aussi être administré aux personnes présentant des coupures ou des blessures profondes si leur dernier vaccin antitétanique remonte à plus de cinq ans.

Si vous présentez une coupure ou une blessure profonde, y compris des perforations, des morsures, des brûlures ou des égratignures, nous vous recommandons de consulter immédiatement votre fournisseur de soins de santé, surtout si la blessure est souillée.

Il est important de conserver des preuves de tous les vaccins reçus.

Quels sont les avantages du vaccin Td?

Le vaccin Td est le meilleur moyen de se protéger contre le tétanos et la diphtérie, des maladies graves pouvant être mortelles.

En vous faisant vacciner, vous contribuez également à protéger les autres.

Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

Les vaccins sont très sécuritaires. Il vaut mieux se faire vacciner que de contracter le tétanos ou la diphtérie.

Les réactions courantes au vaccin comprennent de la douleur, une rougeur et une enflure du bras au point d'injection. On peut également ressentir des maux de tête, de la fièvre et des courbatures.

De l'acétaminophène (p. ex. du Tylenol®) ou de l'ibuprofène (p. ex. de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou la douleur. Il ne faut pas donner d'AAS (p. ex. de l'aspirine®) aux personnes de moins de 18 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – de subir une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui peut être fatale. Les symptômes peuvent se présenter sous forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cette réaction se produit, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence consiste en l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport par ambulance vers le service des urgences le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, composez le 9-1-1 ou le numéro d'urgence de votre région.

Il est important de toujours signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin Td?

Parlez à un fournisseur de soins de santé si vous-même ou votre enfant avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une vaccination contre le tétanos, la diphtérie ou à un des composants du vaccin.

Les personnes chez qui le syndrome de Guillain-Barré (SGB) s'est manifesté dans les huit semaines suivant une vaccination contre le tétanos, sans qu'on ait pu déterminer une autre cause, ne doivent pas recevoir le vaccin Td. Le SGB est une maladie rare qui entraîne de la faiblesse et une paralysie des muscles. Il survient le plus souvent après une infection, mais il peut aussi, dans de rares cas, se produire après l'administration de certains vaccins.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation.

Cependant, consultez votre fournisseur de soins de santé en cas de doutes.

Que sont le tétanos et la diphtérie?

Le **tétanos** est causé par une bactérie qu'on retrouve surtout dans le sol. Lorsqu'elle pénètre dans la peau par une coupure ou une écorchure, elle produit un poison qui peut entraîner une crispation douloureuse des muscles sur tout le corps. Cette maladie est d'autant plus grave si les muscles respiratoires sont atteints. Parmi les personnes qui la contractent, une sur cinq peut en mourir.

La **diphtérie** est une infection grave du nez et de la gorge causée par une bactérie. Elle se transmet par la toux et les éternuements, ou par un contact cutané direct. Elle peut causer de très graves problèmes respiratoires. Elle peut également causer de l'insuffisance cardiaque et la paralysie. Elle est mortelle dans environ un cas sur dix.

Ces infections sont devenues rares en Colombie-Britannique en raison des programmes de vaccination de routine des enfants.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

Pour en savoir davantage

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, visitez ImmunizeBC à l'adresse www.immunizebc.ca (en anglais seulement).



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/more/resources/healthlink-bc-files ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le 8-1-1 (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.